

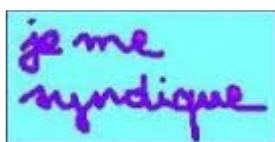


[\*Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2021/2022\*](#)

[\*Téléchargez le bulletin d'adhésion ici\*](#)

---

## 2021-2022 - Lettre du SNUipp-FSU n°3



**Sommaire:** Agenda, Infos/appels, Audience IA, Carte scolaire, FAQ covid, Prime Covid, Classe exceptionnelle, Témoignage, Salaires, Direction, EPS, Echanges à l'étranger

---



- 25 août ouverture du siège
  - 26 août conseil national du SNUipp-FSU
  - 30 août audience Dasen
  - 30 août CHSCTA
  - 6 septembre groupe de travail carte scolaire
  - 7 septembre CTSD (ouvertures/fermetures de classes)
- 



### **A noter appels à candidatures à suivre a priori demain**

- nouvel appel pour le poste de coordonnateur PIAL à la Dsden
  - poste de CPD chargé des TICE
- 



### **Lundi 30/08, une délégation du SNUipp/FSU 06 a été reçue longuement par le DASEN.**

Les points suivant ont été abordés :

- Déficit en personnels dans les écoles du 06
- Carte scolaire
- Licenciements des PFSE
- Entrée dans le métier : Etudiants M2 en alternance (responsabilité de classe)
- Point sanitaire
- Méthode de lecture LEGO

- Coordination des PIAL
- AESH
- poste APADHE (ex-SAPAD) (Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École)
- Indemnité REP+ et REP pour ERSH

**Lire le compte - rendu : [ICI](#)**

---



### **Ajustements de rentrée de la carte scolaire : fiches de suivi syndical à renseigner**

Lors de la phase principale de la carte scolaire en février, le SNUipp-FSU 06 a contesté les choix erronés de l'IA sur trois axes principaux : l'équité départementale, la confiance envers les personnels et l'école inclusive.

Décisions de fermetures iniques impactant les quartiers urbains défavorisés, remise en cause des informations transmises par les écoles, refus de prise en compte des élèves d'ULIS... les [élu.es](#) SNUipp-FSU 06 au comité technique aborde les opérations d'ajustement de septembre avec la volonté d'inverser la vapeur dans cette dernière phase de préparation de la rentrée 2021.

L'IA dispose encore d'une **douzaine de postes** dans un contexte d'érosion de la démographie scolaire du premier degré, en particulier en maternelle. Pour le SNUipp-FSU 06, cette manne doit permettre le respect d'un principe intangible : pas de fermeture de classe après la rentrée ! Par ailleurs, toutes les situations de sur-effectifs doivent être résolues. Les besoins en RASED, en priorité dans les secteurs où les réseaux sont incomplets, doivent également pris en compte.

Pour permettre au syndicat majoritaire de peser sur les débats contradictoires, toutes les écoles, en particulier celles concernées par un risque de fermeture ou en situation d'ouverture légitime, sont invitées à renseigner les fiches de suivi de syndical en veillant à utiliser le document correspondant à la situation de l'école.

**Groupe de travail préparatoire : lundi 6 septembre après-midi**

**Comité technique spécial départemental (instance décisionnaire, présidée par l'IA) : mardi 7 septembre après-midi**

**[Renseigner les fiches écoles SNUipp-FSU06](#)**

---



**La FAQ fonction publique est parue.**

[Elle est ici](#)

**ou la synthèse réalisée par le SNUipp 06 pour les "plus paresseux"-):**

[ICI](#)

[VOIR aussi Notre dossier](#)

---



A l'occasion du Comité Technique Ministériel (CTMEN) du 15 juin, le ministère a présenté les projets de décret et d'arrêté concernant la prime Covid versée à l'occasion du 3ème confinement.

Ils prévoient le versement d'une indemnité journalière, d'un montant de 75 € bruts aux agent-es publics (enseignant-es, directrices et directeurs, AED, AESH, psyEN) ayant assuré l'accueil des enfants de personnels prioritaires dans les écoles et établissements du 6 au 10 avril et du 26 au 30 avril 2021.

A notre initiative, le versement initialement prévu du 6 au 9 avril a été étendu au 10 avril.

Cette prime pourra être versée par demi-journée d'accueil, son montant correspondant alors à la moitié du montant de l'indemnité journalière. Elle est attribuée dès le premier jour alors que la prime Covid du 1er confinement n'était attribuée qu'à partir de 4 jours d'accueil et par tranches, ce qui avait suscité un légitime sentiment d'injustice chez de nombreux et nombreuses collègues.

Le SNUipp-FSU intervient pour un versement rapide

---

**2021**

**291 possibilités pour 2021 au niveau académique contre 207 en 2020.**

**162 possibilités pour le 06 contre 95 en 2020**

**124 au titre du vivier 1 contre 74 en 2020**

**38 au titre du vivier 2 contre 21 en 2020**

Les opérations liées à l'accès à la classe exceptionnelle ont été un peu retardées suite à une décision du conseil d'état. Le CTM récent a validé les nouveaux décrets. Les promotions devraient se régulariser dans les prochains mois.

Par ailleurs un décret modifie les conditions d'accès à la classe exceptionnelle par le 2nd vivier pour les campagnes 2021, 2022 et 2023. Pour ces trois années, seront inscrits au tableau d'avancement de ce vivier tous les collègues ayant atteint au moins le 6ème échelon de la hors classe. En effet, le texte non modifié dispose que les détenteurs du dernier échelon de la hors classe peuvent accéder par le second vivier à la classe exceptionnelle.

La création du 7ème échelon de la hors classe au 1er janvier 2021, induit une faiblesse structurelle de la cohorte à cet échelon dans les premières années. Sans la modification apportée, le 2nd vivier aurait été sous utilisé faute de candidats. Cette modification et la parution de ce décret ainsi que l'augmentation des flux sont clairement à mettre au crédit du SNUipp-FSU. Elles font suite aux nombreuses interventions de notre organisation.



## **Témoignage édifiant !**

Bonjour,

Suite à notre communication téléphonique, je vous écris pour vous faire part de mon mécontentement et de celui de nombreux de mes collègues contractuels.

En effet, non seulement nous avons été recrutés en toute hâte (20 minutes d'entretien à Pôle Emploi, 2X10 mns avec chronométrage manuel de nos interlocuteurs), avons suivi une formation sommaire (1/2 journée d'observation en école d'application et 1/2 journée à l'IEN pour parler notamment de responsabilité (on nous a fait comprendre que notre mission serait réussie s'il n'y a pas de blessés grave)).

Peu importe cela, dès le lendemain, nous étions tous en classe, avec nos élèves et nous

donnions le meilleur de nous-même.

Le problème de base pour lequel je vous ai contacté, c'est l'absence d'attestation Pôle Emploi pour mon second contrat (entre le 8 mars et le 7 juillet). Ce document est celui qui ouvre les droits auprès de Pôle Emploi, et je n'ai pas reçu ce document, comme bon nombre de mes collègues contractuels avec lesquels j'ai gardé contact.

Concrètement, la conséquence de cette absence est que j'ai reçu au mois d'août une indemnité Pôle Emploi de 332 €, et que pour le mois de septembre, du fait que mon emploi du 08/03 au 07/07 n'est pas pris en compte, je recevrai l'équivalent d'un jour d'indemnité, l'équivalent de 30 €. C'est donc une perte très concrète que j'ai eu à subir, du fait de l'inconséquence du rectorat.

Ils auraient dû envoyer ces attestations au moment où les contrats se terminaient.

Je ne sais que penser de cette inconséquence et du manque de respect que l'administration porte envers nous, entre le manque de communication sur le renouvellement des contrats (j'ai dû écrire à l'IEN pour avoir une réponse, 2 jours avant l'échéance du contrat au 11 mai pour avoir la confirmation de mon maintien et l'envoi par conséquent d'un avenant jusqu'à la fin de l'année), le fait de ne pas nous rémunérer pendant les vacances entre deux contrats et maintenant l'attestation. Comme si tout le reste (le métier de professeur quoi) n'était pas assez compliqué et prenant pour des néophytes comme nous.

Le plus bizarre dans tout cela, c'est que j'aimerais bien continuer.

Pour finir tout cela avec humour : Je ne sais pas si je me suis découvert une vocation de professeur ou un penchant masochiste.

Bien à vous, et merci pour le travail que vous faites, à parler des problèmes, parce que sinon, personne ne le fait, ou alors dans le silence le plus total, qui vaut approbation et soutien pour ceux qui n'entendent rien.



## **Salaires and co, point d'étape du Grenelle**

C'est dans une ambiance d'auto-satisfecit que Jean-Michel Blanquer a dévoilé un nouveau scénario salarial dans le cadre du « Grenelle ». Ne concernant que 58 % des personnels, et toujours sous la forme d'une indemnité, ces annonces restent toujours loin du nécessaire rattrapage salarial. Les « efforts » pour les AESH restent eux totalement insuffisants. Et les chantiers engagés notamment sur la direction d'école ou les formateurs-trices vont se poursuivre.

[Lire le détail](#)

**D'ores et déjà mobilisons nous pour la grève du 23 septembre !**

---



## Direction d'école, la check-list de rentrée

La liste des (trop) nombreuses choses à faire pour préparer la rentrée. Un document conçu pour être utile aux directrices et directeurs d'école et qui montre à quel point le « choc de simplification » revendiqué par le SNUipp-FSU s'impose. Les promesses du ministère étant restées sans lendemain, la liste des tâches s'allonge et la prise en compte du protocole lié à la situation sanitaire apporte son lot de contraintes.

à quelques jours de la pré-rentrée, revue de détail des multiples choses à faire pour préparer ce moment important. Une forme de **de « check-list »** qui, **si elle ne** prétend pas à l'exhaustivité, pourra sans doute être utile...

---



## Nouveau texte sur l'EPS et les pratiques sportives

- ▶ Une circulaire sur les pratiques sportives à l'école et sur les différents temps de l'enfant est parue au BO le 1er juillet 2021.
- ▶ L'introduction de cette circulaire mentionne que « la pratique régulière d'une activité physique et sportive (APS) doit être favorisée dans l'ensemble des espaces et temps scolaires, avec et au-delà de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline obligatoire, et du sport scolaire qui en constituent le fil conducteur. »

## Analyse du SNUipp-FSU

---



## Echanges à l'étranger (Programme J.Verne, Codofil, Franco-allemand)

### Rentrée scolaire 2022

Les modalités concernant les échanges et actions de formation à l'étranger proposés aux enseignants ont été publiées au bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2021.

Toutes les INFOS: [ICI](#)



**SNUipp-FSU Alpes Maritimes**  
**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>**

**Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)**

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard**  
**06 000 Nice**

**Tél : 04 92 00 02 00**

**SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>**

*Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)*